

AVIS

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 8-2022

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville, de ce qui suit :

- QUE, lors de la séance ordinaire du 6 juin 2022, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté le **règlement numéro 8-2022 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter l'usage d'établissement d'hébergement touristique et d'autoriser cet usage dans les zones Rb39, Rb40, Rb41, Rb42 et Cv2**;
- QUE le règlement numéro 8-2022 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 22 juin 2022;
- QUE le règlement numéro 8-2022 est entré en vigueur le 22 juin 2022, suite à la délivrance du certificat de conformité par M. Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Kamouraska;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien inséré au présent avis public.

Donné à La Pocatière ce 5 juillet 2022.

Danielle Caron, OMA
Greffière